



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 28 mai 2026  
Convocation du : 21 mai 2026  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Thibault CAPELLE

DE26\_125

**SANTÉ ET HANDICAP**  
**CONVENTION PORTEURS ASSOCIATIFS GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé la ville soutient le Groupe d'Entraide Mutuelle.

L'objectif de ce Groupe d'Entraide Mutuelle est de rompre l'isolement social en créant du lien entre pairs par le biais d'activités mises en place de manière hebdomadaire (ateliers culinaires, potager, activités manuelles, séances de yoga, intervention d'une socio-estéticienne...).

Dans ce cadre, la Ville subventionne le groupe d'entraide mutuelle à hauteur de 573€ pour le projet « La p'tite cuisine de ma santé ». Ce projet répond au plan local de santé publique (PLSP) sur le thème « Santé Bien-être ».

L'objectif général du dispositif est de promouvoir de bonnes habitudes de santé en amenant les adhérents vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

Les ateliers sont divers et variés, autour de l'alimentation et du bien-être. Il est proposé aux adhérents des ateliers de cuisine, dont les objectifs sont de créer du lien social, de transmettre des recettes simples, efficaces et faciles à reproduire, ainsi que de favoriser une alimentation variée et équilibrée.

Un atelier jardinage est également mis en place, et celui-ci enrichit le projet cuisine. Les adhérents entretiennent les jardins, contribuent au développement durable, appréhendent les saisons, et différencient les variétés locales... Leur travail est valorisé par l'utilisation de leurs récoltes pour faire les recettes lors des ateliers cuisine.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liée au projet « Porteurs Associatifs, Groupe d'Entraide Mutuelle ».

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 059-215900176-20260529-DE26\_125-DE

**webdelib**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Thibault CAPELLE**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**

Pôle Accompagnement de la famille et Solidarité  
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : spsh@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Chloé Montmartin

Objet : Convention GEM – Politique de santé 2026

## CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en vertu de la délibération n° **DE26-xx**,

D'une part,

Et le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » représenté par Madame Corinne DUMETZ, responsable du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » agissant en vertu d'une délibération entre les membres du collectif de l'association,

D'autre part,

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action intitulée « **La p'tite cuisine de ma santé** » par le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » dans le cadre de la politique de santé menée par la Ville d'Armentières. L'action est conforme aux priorités définies par le Plan Local de Santé Publique (PLSP).

#### ***Contenu de l'action :***

Promouvoir de bonnes habitudes de santé en amenant les adhérents du GEM (ex- usagers ou usagers en santé mentale) vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

### **Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser sur les comportements en matière d'équilibre alimentaire
- Promouvoir l'activité physique
- Lutter contre la sédentarité

**Nombre de participants envisagés : 65**

### **Public accueilli :**

Adhérents, hommes et femmes entre 25 et 78 ans.

### **Indicateurs d'évaluation retenus :**

- Nombre d'ateliers mis en place
- Nombre de personnes participant aux différents ateliers
- Evolution des bienfaits ressentis chez les bénéficiaires
- Evolution des connaissances en matière d'équilibre alimentaire
- Nombre d'adhérents ayant participé aux actions de prévention santé organisées par les acteurs locaux
- Nombre d'adhérents indiquant s'être inscrits pour une activité physique dans une autre structure
- Nombre d'adhérents ayant participé au programme proposé par UFOLEP
- Satisfaction des usagers quant à l'action menée.

## **ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FINANCEMENT**

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « **La p'tite cuisine de ma santé** » à hauteur maximale de 573 € (cinq cent soixante treize euros)

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 573 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte : 10278 02684 00043843201 32

Banque : Crédit Mutuel Armentières

## **ARTICLE 4 : BILAN**

Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit pour la date limite du 15 janvier 2027.

## **ARTICLE 5 : RECOURS**

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » au regard des justificatifs fournis et du bilan.

**ARTICLE 6 : DÉNONCIATION**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le 05/01/2026

Le Maire,

La représentante  
du Groupe d'Entraide Mutuelle  
« Juste Ensemble »

Jean-Michel MONPAYS

Corinne DUMETZ

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

**webdelib**

ID : 059-215900176-20260529-DE26\_125-DE